RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

Marseille, le 20/02/2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

2,1 milliards d'euros octroyés par l'Agence régionale de santé en 2023 aux établissements et services médico-sociaux de notre région.

> ***1,15 milliard d'euros*** *dédiées au financement des 769 établissements et services médico-sociaux pour* ***personnes âgées.***
> ***980 millions d'euros*** *dédiés au financement des 607 établissements et services médico-sociaux pour personnes* ***en situation de handicap****.*

Au-delà d'assurer le fonctionnement courant de ces établissements, ces financements ont permis de faire aboutir des actions innovantes pour sécuriser la prise en charge en établissement, favoriser le maintien des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au domicile et pour soutenir les aidants.

Pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées, plusieurs actions ont été entreprises parmi lesquelles :

- la poursuite du déploiement des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (Pasa) de nuit, de l'astreinte mutualisée d'infirmier de nuit et du dispositif d'hébergement temporaire d'urgence qui permettent aux établissements de s'inscrire dans une démarche de transformation et de diversification de leur offre ;
- une mesure forte de sécurisation de la prise en charge en Ehpad avec la création à venir de 14 unités de vie protégées ;
- le renforcement du taux d'encadrement soignant en mettant en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance et en faisant évoluer les métiers ;
- le lancement d'une expérimentation relative à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes en Ehpad en opérant des passerelles entre le secteur des personnes handicapées et celui des personnes âgées, à travers la création d'une unité spécifique ou de l'intervention d'une équipe mobile au sein des établissements ;
- le soutien aux aidants à travers le développement de la suppléance domicile afin à leur permettre de disposer de temps de répit durant quelques heures voire plusieurs jours ;
- l'amorce de la transformation des services autonomie à domicile ; l'objectif étant d'apporter une réponse plus complète aux besoins des personnes et une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins ;
- la création de 11 nouveaux centres de ressources territoriaux, la région en comptant désormais 29. Ce dispositif, qui s'inscrit dans le « virage domiciliaire », rassemble, pour la première fois, le domicile et les Ehpad, dans une logique de parcours pour la personne accompagnée.

Contact presse
Agence régionale de santé Paca
Service communication
Mail : ars-paca- communication@ars.sante.fr
Tél : 04 13 55 83 70

Et également des actions pour améliorer la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes, en situation de polyhandicap ou ayant des troubles du spectre autistique :

- la poursuite des actions en faveur de l'école inclusive : renforcement des places de Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, ouverture d'une nouvelle unité d'enseignement externalisée polyhandicapée en septembre 2023 dans le département des Alpes-Maritimes… ;
- la poursuite du déploiement des mesures de la stratégie nationale pour l'autisme pour intensifier la politique menée depuis 2018 en faveur des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme et/ou un autre trouble du neuro-développement : un renfort important a été apporté aux plateformes de coordination et d'orientation 0-6 ans et 7-12 ans afin de limiter particulièrement l'allongement des délais d'attente, la création de 2 unités d'enseignement maternelle autisme et 2 unités d'enseignement élémentaire autisme a permis d'accueillir de nouveaux élèves dès la rentrée de septembre 2023… ;
- l'amélioration du diagnostic et de l'accompagnement précoce des jeunes en centres d'action médico-sociale précoce et centres médico-psycho-pédagogiques ;
- le soutien aux aidants sur les territoires : l'ARS Paca a pérennisé 2 dispositifs de relayage, un dans le Var et un dans les Bouches-du-Rhône, déploiement d'un Service d'accompagnement à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap ;
- renforcer la réponse aux besoins de prise en charge des situations critiques/complexes avec l'ouverture notamment d'une unité de Maison d'Accueil Spécialisée renforcée dans le Var, d'une unité d'Institut Médico-Educatif renforcé dans les Alpes-Maritimes.

Contact presse
Agence régionale de santé Paca
Service communication
Mail : ars-paca- communication@ars.sante.fr
Tél : 04 13 55 83 70